

Nous n'avons appris la décision qu'après coup. La situation est bien différente maintenant. Nous savons d'avance, je suppose, ce qui pourrait arriver et nous acceptons,—je n'ai certes rien à redire à cela,—la responsabilité qui accompagne les engagements de cette nature.

Le ministre a ensuite parlé de l'Assemblée des Nations Unies. Il a justifié du mieux qu'il pouvait les résultats obtenus par la récente réunion des Nations Unies, et c'est ce que j'aurais fait à sa place. Naturellement, l'Assemblée a accompli des choses utiles; chaque réunion des Nations Unies en accomplit. Mais, j'ai l'impression que cette réunion des Nations Unies n'a pas été l'une des plus encourageantes ni des plus constructives.

Je remarque également, et cela se rapporte à ce que le ministre a dit au sujet de la Chine communiste, que lorsque est venue sur le tapis la question de savoir si l'Assemblée des Nations Unies étudierait l'admission de la Chine, elle a été appuyée cette fois, sauf erreur, par 32 délégations. C'est beaucoup plus qu'à la réunion précédente. La motion a été rejetée par le Canada et par la majorité des délégations.

Le ministre a parlé longuement cet après-midi de la reconnaissance de la Chine communiste. Je ne suis pas très sûr, d'après ce qu'il a dit, quelle est au juste l'attitude du Canada à l'égard de cette très importante question; c'était peut-être le but de la plupart de ses observations. Je ne veux pas être injuste envers lui, mais je dois dire que, à mon avis, il a cloué notre pavillon bien fermement, mais on ne sait trop de quel côté. Cependant, peut-être l'a-t-il déplacé un peu. J'aimerais lui poser quelques questions en toute bienveillance et pour me rendre utile. J'ignore s'il pourra répondre à celle-ci: pendant combien de temps pourrions-nous appuyer l'attitude des États-Unis, car il s'agit bien d'une attitude des États-Unis, selon laquelle cette question ne peut même pas être abordée aux Nations Unies.

Le motif invoqué par la délégation du Canada pour son refus d'appuyer cette motion lors de la dernière assemblée, c'est qu'à l'époque, cette discussion, non seulement ne pouvait aider, mais pouvait nuire au règlement de la très dangereuse situation qui avait été créée dans les îles chinoises de la côte. Il se peut qu'à la prochaine réunion de l'Assemblée générale la situation se soit raisonnablement calmée là-bas et que ce motif ne tienne plus. Le ministre m'a donné l'impression cet après-midi qu'il croit que le tableau s'est modifié pour ce qui est de la position du gouvernement de la Chine communiste. A mon avis, cette position n'est certes pas ce qu'elle était il y a quelques

années alors que l'agression chinoise en Corée était un motif évident, même s'il n'y en avait pas eu d'autres, d'empêcher la reconnaissance diplomatique de la Chine et son admission au sein des Nations Unies. Le ministre a indiqué que les conditions techniques et juridiques qui déterminent généralement la reconnaissance diplomatique d'un régime sont aujourd'hui réalisées dans une large mesure. A cet égard, il est intéressant de citer un paragraphe d'un livre écrit par M. Foster Dulles et intitulé *War or Peace*; l'ouvrage a été publié en 1959. A la page 190, M. Dulles décrit de la façon suivante la situation, pour ce qui est de la reconnaissance:

Si le gouvernement communiste de la Chine démontre sa capacité de gouverner la Chine sans résistance intérieure grave, alors il faudrait l'admettre, lui aussi, au sein des Nations Unies.

Et il ajoute:

Toutefois, un régime qui prétend être devenu le gouvernement d'un pays par suite d'une guerre civile ne devrait pas être reconnu avant d'avoir été mis à l'épreuve pendant une période de temps raisonnable.

A mon avis, ces observations n'ont pas été suivies, ni à l'égard de la première phrase dans le cas de la Chine, ni à l'égard de la dernière dans le cas de plusieurs pays de l'Amérique latine.

J'ai pris connaissance l'autre jour d'une déclaration faite sur ce sujet par le secrétaire d'État adjoint, à Washington, M. Walter Robertson, qui est peut-être le plus grand antagoniste de toute forme de reconnaissance diplomatique du gouvernement communiste de Chine. Il a dit que néanmoins, s'il doit intervenir un accord international sur le désarmement ou sur tout aspect du désarmement qui exige une surveillance ou une inspection internationale,—le ministre en a parlé cet après-midi, quoique sans employer les mêmes expressions que moi,—la Chine communiste devrait être partie à cet accord et s'acquitter de ses obligations à cet égard. Une question surgit immédiatement. Comment pourrait-on demander à Pékin d'accepter et de respecter semblables obligations, de participer au contrôle et à l'inspection que nous considérons à bon droit comme essentielles, alors que la Chine communiste serait considérée comme ne pouvant pas être reconnue. C'est pour le moins un dilemme.

Le ministre a dit qu'un des obstacles à la reconnaissance officielle était le fait que, du point de vue des pays asiatiques, ce serait comme si nous les abandonnions en face de la subversion et de la pression de la Chine communiste. Toutefois, le fait est que la plupart de ces pays asiatiques ont eux-mêmes reconnu le gouvernement communiste de Chine. Je me souviens que lorsque le premier ministre invoquait ce même argument pendant son